

Date Printed: 04/09/2009

JTS Box Number: IFES_61
Tab Number: 44
Document Title: 50 years at the heart of democracy
Document Date: n.d.
Document Country: Canada
Document Language: English
IFES ID: CE00388



* F 4 3 1 F 8 4 3 - 6 7 6 4 - 4 D D 0 - B 1 D 3 - 2 B 3 F 0 9 7 9 9 1 F A *

La démocratie à la carte

De par ses fonctions, le Directeur général des élections préside également la Commission de la représentation électorale. Il s'agit d'une instance permanente qui délimite les circonscriptions électorales du Québec afin que le nombre d'électeurs soit approximativement le même dans chacune d'elles.

La Commission procède à une révision périodique de la carte électorale et consulte la population avant de présenter un projet de modification aux membres de l'Assemblée nationale.

De la sorte, le Directeur général des élections vous invite à participer à un mécanisme démocratique important, puisqu'il a pour effet de donner le même poids à votre vote qu'à celui de tout autre citoyen du Québec.

La démocratie près de vous

L'un des aspects les moins connus de l'action du Directeur général des élections concerne sans doute son implication sur le plan municipal.

Dans les municipalités de 20 000 habitants et plus, le Directeur général des élections veille au respect des règles concernant les dépenses électorales et le financement politique. Les trésoriers municipaux de ces grandes villes agissent sous son autorité. En outre, lors d'élections municipales, le Directeur général des élections assiste et conseille les présidents d'élection, au besoin. De plus, à titre de président de la Commission de la représentation, il supervise la division en districts électoraux de certaines municipalités.

Bref, le Directeur général des élections oeuvre au respect des règles de la démocratie jusque dans votre localité, plus près de vous que vous ne le croyez.

Le Directeur général des élections du Québec
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3Y5

Téléphone: 1 800 461-0422

(418) 528-0422

Télécopieur: (418) 643-7291



Les personnes sourdes ou malentendantes
peuvent composer sans frais:

1 800 537-0644

50 ans
au coeur de la démocratie



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

50 ans au service des électeurs

Au coeur du système électoral québécois existe une institution qui, depuis un demi-siècle déjà, est responsable du maintien de la démocratie. Cette institution a pour nom: Le Directeur général des élections.

En effet, il y a 50 ans, le gouvernement du Québec décidait de confier à une personne indépendante le soin de veiller au respect des règles électorales. Cet événement traduit le souci d'équité qui, depuis longtemps, anime la vie démocratique de votre collectivité.

De mille et une façons, le Directeur général des élections et les 125 directeurs ou directrices du scrutin servent d'intermédiaires entre le citoyen et le système électoral. Bien sûr, on entend davantage parler du Directeur général des élections en période électorale. Toutefois, l'équipe du Directeur général des élections continue de travailler quotidiennement afin que les droits de chaque électeur soient intégralement respectés. En outre, il arrive qu'on confie des mandats spéciaux au Directeur général des élections et qu'on requiert son expertise sur la scène internationale, le système électoral québécois étant considéré comme haut de gamme.

Pour un choix démocratique

Quand vient le temps de voter, que ce soit dans le cadre d'une élection générale, d'une élection partielle ou d'un référendum, vous savez que vous pourrez exercer votre droit de vote aisément et en toute liberté parce que tout aura été prévu pour cela... jusqu'au crayon dans l'isoloir!

Ce que vous ne soupçonnez peut-être pas, c'est toute la logistique requise pour en arriver là. En effet, le Directeur général des élections et son équipe doivent être prêts en tout temps à rendre possible l'exercice du droit de vote de chaque électeur. Cela signifie, entre autres, la mise en place d'une importante structure de fonctionnement et la fourniture de tout le matériel nécessaire à la bonne marche du processus électoral.

Par exemple, saviez-vous que pas moins de 150 000 personnes sont mobilisées au moment d'une élection générale? Que l'action de ce personnel doit être coordonnée dans 24 000 bureaux de vote d'un bout à l'autre du Québec? Et que 200 tonnes de formulaires et de documents divers auront été produits et distribués dans les 125 circonscriptions?

Pour un financement démocratique

Au Québec, il y a plus d'un siècle que les dépenses électorales sont réglementées par la loi. Cependant, ce n'est qu'en 1977 que le Québec s'est doté d'une loi régissant également le financement des partis politiques. C'est au Directeur général des élections que revient la responsabilité de l'application de cette loi.

Si vous n'êtes pas directement engagé dans l'action politique, peut-être vous demandez-vous en quoi cela vous concerne? Disons d'abord que seul un électeur peut contribuer au financement politique. Vous avez le droit de savoir d'où provient le soutien qui permet à un candidat ou à un parti de solliciter le vote de la population. Vous avez également le droit de savoir quelles dépenses, par ailleurs limitées, sont engagées dans ce but par les candidats et les partis. Les informations sur les sources de financement et sur les dépenses électorales sont régulièrement rendues publiques.

Parce que, en démocratie, la liberté de choix repose sur l'information.

Le Directeur général des élections du Québec évolue depuis 50 ans au coeur de la démocratie.

Une démocratie qui se vit comme un idéal.

Depuis Athènes, l'expérience se poursuit. Frêle esquif sur une mer de passions déchaînées, la démocratie traduit le rêve fou d'une collectivité en quête d'équité sociale.

Une démocratie qui se vit comme une discipline.

Elle se fait au jour le jour.

Elle se fait au grand jour.

Une démocratie qui se vit comme un choix.

Le Directeur général des élections du Québec orchestre la volonté du peuple de se gouverner lui-même.

Depuis 50 ans, le Directeur général des élections du Québec évolue au coeur de la démocratie.

